

FNADE Actualités n°147

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A LA UNE

Numéro spécial congrès – Trier et valoriser ses déchets, un enjeu aussi pour les entreprises	2
--	---

ENJEUX

Recycler et valoriser les grands gisements pour répondre aux enjeux	3
---	---

REPERES

Premiers enseignements de l'étude ADEME tri 5 flux des acteurs économiques	5
Quel modèle pertinent pour gérer les emballages d'entreprises ?	6
Synthèse de l'étude pour une gestion efficace des déchets du bâtiment	8
Inciter au recyclage des déchets du bâtiment	9
Points de vue des pouvoirs publics	11



Numéro spécial congrès – Trier et valoriser ses déchets, un enjeu aussi pour les entreprises

Le 27 juin 2019 à Paris, le congrès annuel de la FNADE a rassemblé les adhérents de la fédération ainsi que des entreprises, des parties prenantes et la presse autour du thème des déchets des entreprises.



Les débats étaient animés par Anne-Cécile BRAS.

Retrouvez la synthèse des débats dans ce numéro spécial de
FNADE ACTUS



Recycler et valoriser les grands gisements pour répondre aux enjeux

Philippe MAILLARD, Président de la FNADE



Le congrès du 27 juin s'est tenu à quelques jours de la présentation au conseil des ministres du projet de loi Economie Circulaire. Philippe Maillard, Président de la FNADE, rappelle : « les deux objectifs prioritaires sont la réduction de 50% du stockage à horizon 2025 et le recyclage et la valorisation des plastiques à 100%. Même si la FNADE souscrit à ces 2 objectifs, les enjeux sont plus vastes qu'il n'y paraît. Ce qui se joue en fait, c'est une véritable transition vers plus d'économie circulaire. Et j'insiste d'emblée sur un point essentiel qui n'apparaît pas suffisamment clairement : c'est la dimension industrielle. L'enjeu est industriel et nous attendons donc une loi à la mesure des défis à relever. Les défis sont importants avec notamment 8 millions de tonnes à sortir des centres de stockage. »

La FNADE demande que l'on développe la demande en amont avec des incitations à plus recycler d'une part, et du suivi et des contrôles de l'autre pour ce qui existe déjà en termes de réglementation. Et souligne aussi la nécessité de débouchés en aval, il faut créer un véritable choc de la demande. C'est en agissant sur ces deux leviers que l'on pourra véritablement répondre aux défis, et donc investir pour développer l'outil industriel dont nous avons besoin.

La FNADE souhaite se saisir des débats relatifs au projet de loi sur l'économie circulaire pour mettre en avant plusieurs enjeux majeurs :

- Le choc de la demande avec l'intégration des matières recyclées dans l'industrie en substitution de matières vierges ;
- La mise en place des conditions d'émergence d'une filière CSR ;
- Les gisements issus des activités économiques et du secteur de la construction ;
- La participation accrue des entreprises de la filière déchets au sein des organes de gouvernance des REP.

Philippe Maillard précise : « Nous avons choisi pour notre congrès annuel de travailler sur les déchets des entreprises car c'est un enjeu important. Pour rappel, les déchets ménagers représentent 1/3 des déchets produits par an en France, tandis que les déchets d'entreprise représentent 2/3, hors déchets de construction. Précisons que le périmètre comprend les entreprises et les administrations, on parle donc plutôt d'activités économiques, à savoir industrielles, commerciales, de construction, de bureaux incluant les administrations. »

Pour les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP), la directive européenne et la LTCEV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) d'août 2015 fixent l'objectif de 70 % de recyclage à l'horizon 2020, nous sommes à 46%.

Concernant les déchets d'emballages, la directive européenne emballages fixent comme objectifs de recyclage, pour l'ensemble des emballages ménagers et professionnels :

- 65 % de taux de recyclage en 2025

- 70 % de taux de recyclage en 2030

Et prévoit l'extension de la REP emballages usagers à tous les emballages en 2024.

La FNADE propose des solutions pour répondre à ces enjeux. C'est de cela dont nous allons débattre aujourd'hui, avec les deux thématiques des déchets d'emballages et des déchets du bâtiment.

[Retrouvez ici les propositions de la FNADE, des mesures concrètes.](#)

[Retrouvez notre film "Trier et valoriser les déchets des entreprises" ici.](#)



Premiers enseignements de l'étude ADEME tri 5 flux des acteurs économiques

Présentation de Jean-Christophe POUET, Chef du service mobilisation et valorisation des déchets de l'ADEME



Le gisement total associé au tri 5 flux (*) est estimé à 29 millions de tonnes, dont 25 millions de tonnes sont déjà triés même si la répartition et le taux de recyclage par matière sont variables. Moins de 10 % du gisement total sont collectés par le secteur public, soit 2,6 millions de tonnes. 60 % de ces 2,6 millions de tonnes ne sont pas triés, alors que 90 % des 26,5 millions de tonnes gérées par le secteur privé sont triés. Il y a donc une marge de progrès de 4 millions de tonnes.

Les déchets collectés par le service public posent la question du périmètre du service public et du financement du service rendu, plus ou moins incitatif au tri.

Chaque année, 2,8 millions de tonnes sont placées en centre de stockage ou incinérées sans valorisation énergétique, l'objectif de réduction du stockage à horizon 2025 ayant par ailleurs été évalué à 8 millions de tonnes. C'est donc un enjeu important car ces 2,8 millions de tonnes représentent 1/3 des volumes à détourner du stockage.

Le tri à la source contribue fortement au taux de valorisation pour chacun des flux.

(*) : les entreprises ont l'obligation depuis juillet 2016 de trier à la source 5 flux de matières recyclables : verre, papiers-cartons, ferrailles-métaux, plastiques et bois. Cette obligation s'applique également aux entreprises collectées par le service public dès lors qu'elles produisent plus de 1100 L de déchets par semaine. Décret 5 flux du 10 mars 2016.

[Retrouvez ici les slides de cette présentation.](#)



Quel modèle pertinent pour gérer les emballages d'entreprises ?

Bertrand BOHAIN, Délégué Général du Cercle National du Recyclage ; Dominique MIGNON, Présidente d'Eco-Mobilier ; Emmanuel NORMANT, Directeur Développement Durable de Saint Gobain ; Jean-Luc PETITHUGUENIN, Vice-Président de la FNADE ; Bertrand SWIDERSKI, Directeur RSE de Carrefour.



Jean-Luc PETITHUGUENIN se félicite des informations fournies par l'Ademe, qui indique que les emballages professionnels sont recyclés à plus de 80 %. Considérant que le secteur remplit d'ores et déjà les objectifs prévus dans le cadre de la loi prévisionnelle, il apparaît que le modèle en place peut être maintenu et que les nombreux investissements réalisés ont produit leurs résultats.

Dominique MIGNON estime que les DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) ne requièrent pas nécessairement la mise en place d'un éco-organisme car c'est un marché fortement concurrentiel, structuré et peu diffus. L'organisation en B to B existante semble fonctionnelle. Néanmoins, les enjeux de traçabilité et de comptabilisation des tonnages sont à prendre en compte, et elle rappelle que 20 % des DEIC sont gérés par le service public. L'autocontrôle des opérateurs ne lui semble pas constituer une solution optimale.

Pour Jean-Luc PETITHUGUENIN, le manque de traçabilité ne doit pas inciter le gouvernement à mettre en place une REP sur le même modèle que les déchets ménagers qui demanderait plusieurs milliards d'euros d'investissements. L'amélioration du taux de valorisation requiert davantage des plans d'action ciblés pour améliorer le recyclage de certains déchets, à l'instar du polystyrène. Jean-Luc PETITHUGUENIN souligne que les investissements nécessaires sont plus de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros pour organiser la traçabilité. Ce sont les propositions que la FNADE fait au gouvernement.

Bertrand SWIDERSKI souligne aussi le besoin d'actions focalisées sur certains volumes aux performances insuffisantes. Il remarque l'évolution des attentes du consommateur qui est à prendre en compte. Il précise que le taux de valorisation de Carrefour s'élève actuellement à 75 %, avec un objectif de 100 %. La stratégie de Carrefour comprend quatre axes :

- Mutualisation des efforts de recherche et d'innovation à l'échelon de la fédération de la grande distribution, pour construire des solutions collectives à l'échelle d'un territoire ;
- Suppression des perturbateurs de tri, par exemple les films plastiques colorés ou les meubles de vente promotionnels multi-matériaux, en sollicitant les fournisseurs pour qu'ils modifient leurs produits ;
- Développement d'innovations visant à remplacer certains matériaux non recyclables, comme le polystyrène ;
- Mise en place d'un dispositif assurant la traçabilité de l'ensemble des flux, de la mise sur le marché au lieu d'élimination.

Pour Saint Gobain, Emmanuel NORMANT précise que l'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de 50 % des déchets non valorisés entre 2010 et 2025. Il indique que les emballages utilisés par Saint-Gobain répondent à des obligations réglementaires d'information de l'utilisateur et aux types de matériaux qu'ils contiennent. L'enjeu est donc à la fois d'améliorer la recyclabilité de ces emballages et d'augmenter la proportion de recyclé incorporé, en tenant compte des modalités de stockage. Si la mise en place d'une REP est envisageable pour Emmanuel NORMANT, il rappelle tout de même que le secteur de la grande distribution dispose déjà de systèmes de valorisation des emballages.

Dominique MIGNON remarque que l'ensemble des entreprises ne bénéficie pas d'un niveau de structuration comparable à celui de Carrefour ou de St-Gobain. L'application effective du décret 5 flux reste donc difficilement vérifiable pour nombre de petites structures. Les pouvoirs publics devraient analyser les besoins des différents acteurs avant toute décision d'investissement. Elle estime en outre que le caractère concurrentiel du B to B est un réel levier d'efficacité économique.

Bertrand BOHAIN confirme la nécessité d'identifier en amont les besoins en matière de traçabilité et le financement adapté. Nombre de petites entreprises éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations. Il faudrait définir au niveau territorial les limites du service public et activer plus de complémentarité entre le public et le privé pour permettre des collectes moins onéreuses.

En conclusion, Jean-Luc PETITHUGUENIN rappelle aussi que la concurrence permet de maintenir des coûts faibles et que le système actuel fonctionne bien. Il souligne que le véritable enjeu est la préservation de l'environnement et c'est bien cela qui doit conduire nos actions prioritaires.

3 Améliorer la gestion des déchets recyclables des entreprises

Développer un nouveau modèle de REP fondé sur un partage de la responsabilité et des coûts entre producteur du déchet et le producteur du produit. Ce nouveau modèle implique la mise en place d'une traçabilité des déchets des entreprises pour définir des plans d'action ciblés sur des matières ou des typologies d'acteurs qui n'atteignent pas encore les objectifs.



Synthèse de l'étude pour une gestion efficace des déchets du bâtiment

Présentation de Vincent REGNOUF, Président d'ENOTIKO



Cette étude a été réalisée pour le compte de 14 fédérations professionnelles. Elle avait pour objectif d'établir un état des lieux et d'envisager plusieurs scénarii. Le volume de déchets généré par le secteur du bâtiment est estimé plutôt à 46 millions de tonnes, au lieu des 42 millions que l'on a à l'esprit habituellement. Lorsque l'ensemble de la chaîne de traitement est pris en compte, le taux de valorisation au sein du secteur des BTP atteint 69 %, tandis que celui-ci du secteur du bâtiment atteint 67 %. On retiendra que ce 67% de valorisation prend en compte l'ensemble de la chaîne de valorisation jusqu'au traitement final, tandis que celui de 46% que l'on connaît ne tient compte que ce qui est valorisé en sortie de chantier. Selon les évolutions constatées, ce taux dépasserait légèrement le seuil référence de 70 % en 2020.

Prenant en compte les besoins des chantiers de toutes tailles, trois des cinq scénarii ont été sélectionnés dans une gradation progressive en termes d'engagement et d'impact.

Le scénario 2 est basé sur un engagement global de croissance verte sur les déchets du bâtiment, avec une distinction entre les grands et les petits chantiers. Le scénario 3A insiste sur le maillage territorial, le développement des filières avec les investissements nécessaires, un soutien à la logistique sur les flux triés et un observatoire des déchets. Le scénario 3B ajoute la reprise gratuite de certains flux triés et déposés sur les déchèteries publiques ou privées.

[Retrouvez ici les slides de cette présentation.](#)



Inciter au recyclage des déchets du bâtiment

Clotilde PETRIAT, Juriste senior à la Direction du Développement Durable et Innovation Transverse d'Eiffage ; Olivier CASTAGNO, Responsable du pôle déchets d'Amorce ; Bernard HARAMBILLET, Vice-Président de la FNADE ; Patrick LIEBUS, Président de la CAPEB ; Jacques PESTRE, Directeur Général de Point P.



Les premiers commentaires de cette présentation formulés par Bernard HARAMBILLET soulignent la nécessité d'aborder le secteur des déchets du bâtiment par segments. Il salue aussi ce travail qui a réuni 14 fédérations, une collaboration inédite remarquée aussi par Jacques PESTRE. Clotilde PETRIAT et Olivier CASTAGNO soulignent l'importance d'une approche territoriale différenciée liée à une grande disparité de situation dans les territoires.

Bernard HARAMBILLET estime que le projet de mise en place d'une REP, qui a récemment été intégré à la feuille de route, risquerait de ne pas suffisamment prendre en compte les besoins hétérogènes des divers acteurs. Il faut prendre le temps d'analyser ces disparités pour trouver des solutions pertinentes. Il faut aussi poursuivre les travaux avec les collectivités territoriales pour les déchetteries par exemple.

Patrick LIEBUS déplore, quant à lui, le recours systématique aux dispositions contraignantes et aux systèmes de sanction. Il rappelle que les entreprises sont responsables de la gestion de déchets qui appartiennent en fait aux clients, et que les artisans et petites entreprises ne sont pas en mesure de mettre en place les dispositifs particulièrement structurés auxquels ont recours les grandes entreprises. Il souligne aussi que les artisans qui procèdent au tri des déchets font régulièrement face à une concurrence déloyale de la part d'autres entreprises, qui n'ont pas les mêmes pratiques en matière de gestion des déchets, ce qui leur permet de pratiquer des tarifs plus compétitifs. C'est ainsi que la Charte des Artisans Engagés a été élaborée afin de valoriser les pratiques vertueuses des artisans pour développer l'économie circulaire. Il souligne néanmoins que la question du maillage est essentielle. Les artisans souhaitent donc attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer la proximité des déchetteries et l'amélioration de leurs conditions d'accès.

Clotilde PETRIAT insiste également sur la dimension territoriale. Elle pointe aussi la problématique majeure de la traçabilité. Outre une meilleure surveillance des flux de déchets, la traçabilité permettrait de renforcer les filières de recyclage existantes, et de développer des solutions innovantes pour traiter certaines catégories de matériaux qui ne disposent actuellement d'aucune voie de valorisation. Elle présente plusieurs expérimentations innovantes développées par Eiffage afin de répondre à ces enjeux :

- Le recyclage et la réutilisation in situ du béton détruit, notamment dans le cadre de travaux VRD, mais également, à terme, pour la

construction de bâtiments, une tonne de béton recyclé permettant d'économiser 600 kg de granulats extraits de carrières ;

- Le développement d'ateliers de recyclage par la branche routes de l'entreprise, qui permettent la fabrication de nouveaux matériaux par addition d'un liant végétal aux déchets récoltés in situ ;

- La création d'une plateforme regroupant plusieurs des acteurs impliqués dans une importante campagne de travaux à Bordeaux, laquelle intègre plusieurs points de mutualisation de services et de stockage d'équipements ou de déchets.

Il est ensuite rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2017, la reprise distributeur demande aux entreprises de négoce de reprendre sur leurs sites de distribution les déchets issus des matériaux qu'elles vendent à destination de professionnels. Jacques PESTRE indique qu'il est impératif que les pouvoirs publics tiennent compte des délais nécessaires aux acteurs économiques pour s'adapter aux modifications de la réglementation. Outre le fait que les petites entreprises ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour s'adapter à ces évolutions, une trop grande précipitation peut conduire à des investissements inadaptés.

Bernard HARAMBILLET souhaite attirer l'attention sur l'importance d'un fléchage précis des subventions publiques. Il est aussi indispensable que l'ensemble des acteurs finance les processus de collecte et de valorisation équitablement. A titre d'illustration, il n'est pas admissible que les collectivités territoriales supportent le coût des déchets générés par les entreprises du bâtiment, peu importe leur taille. Une collaboration approfondie entre les acteurs économiques et les collectivités apparaît indispensable.

Olivier CASTAGNO rappelle quant à lui que le secteur public n'a pas été structuré pour gérer de tels volumes. L'amélioration du tri à la source et le renforcement du maillage territorial constituent donc un levier indispensable pour améliorer les performances. La mise en place d'une REP permettrait à la fois de flécher efficacement les subventions publiques pour développer le maillage et de résoudre les difficultés liées aux responsabilités respectives du maître d'œuvre et du client dans la gestion des déchets. L'amélioration du maillage, l'augmentation des investissements dans la R&D et la réalisation de bilans matières complets doivent constituer les priorités du secteur.

Patrick LIEBUS souligne la nécessité de l'écoconception des matériaux tout comme Clotilde PETRIAT, qui évoque aussi l'écoconception des projets. En effet, l'enjeu concerne les opérations de réhabilitation et de restructuration : la déconstruction sélective requiert des délais plus importants que ceux qui sont généralement demandés. Ce modèle nécessiterait donc le développement d'un écosystème favorable, en coopération avec l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités territoriales.

Concernant les déchetteries professionnelles, Patrick LIEBUS rappelle que les prix d'entrée ont un impact non négligeable pour les artisans, et pourtant il faut encourager les pratiques vertueuses. Jacques PESTRE souligne pour sa part les difficultés rencontrées pour des projets d'ouverture de déchetteries, et la nécessité de recourir à des sous-traitants spécialisés pour satisfaire à la réglementation complexe.

Tous les participants concluent sur l'importance du dialogue entre les diverses parties prenantes ainsi que le développement d'un écosystème favorisant l'économie circulaire, avec notamment la prise en compte des délais nécessaires pour s'adapter aux évolutions de la réglementation ; Olivier CASTAGNO indique que le groupe de travail de l'Ademe et d'Amorce publiera prochainement un guide sur les partenariats entre les acteurs publics et privés. Bernard HARAMBILLET salue les échanges nourris de cette table-ronde, cette capacité à travailler ensemble qui se développe. Il insiste sur la nécessité de réfléchir sur les dimensions techniques et économiques de ces enjeux, pour répondre véritablement aux problématiques sans agiter les esprits autour des dépôts sauvages ou de la gratuité, questions qui ne seront pas résolues avec une REP.

4 Améliorer la gestion des déchets du bâtiment

Identifier des flux et filières pour lesquels un accompagnement structurel est véritablement nécessaire compte tenu des progrès à réaliser.

Développer une approche plus souple pour les filières qui proposent d'ores et déjà des schémas pertinents et efficaces. Cette approche doit permettre d'inciter et soutenir :

- La R&D et l'écoconception ;
- L'optimisation de la reprise, du tri et de la valorisation ;
- Le recyclage et le réemploi pour accompagner la montée en puissance de ces nouveaux marchés.

Recourir plus systématiquement à l'expérimentation, en amont de la mise en place de dispositifs réglementaires, afin de s'assurer de leur efficacité et d'en tester les modalités d'application.



Points de vue des pouvoirs publics

François-Michel LAMBERT, Député, Président de l'Institut National de l'Economie Circulaire ; Philippe MAILLARD, Président de la FNADE ; Jean-Christophe POUET, Chef du service mobilisation et valorisation des déchets de l'ADEME ; Jacques VERNIER, Président de la Commission des filières REP.



Suite aux échanges des deux table-rondes, il est demandé aux intervenants de réagir et d'apporter leur éclairage.

Jacques VERNIER rappelle que certaines boucles circulaires fonctionnent bien sans que l'on injecte de financement, tandis que d'autres génèrent des coûts et requièrent un soutien financier. L'orientation politique qui a conduit à la création des REP à l'occasion de la loi de 1975, impute la responsabilité technique et financière au producteur. Outre le fait que la mise en place d'une REP permette d'identifier l'acteur qui va payer, cela paraît aussi plus pertinent de faire payer en amont le producteur - on a parlé tout à l'heure d'éco-conception - plutôt que de faire payer un acte vertueux, comme l'artisan qui va déposer en déchetterie, car cela peut être dissuasif. Il est important de faire payer « au bon endroit » de la boucle.

Philippe MAILLARD considère que ce n'est pas le principe de la REP qui pose des difficultés mais qu'il faut se pencher sur la gestion de ces financements complémentaires. Par ailleurs, la question de la gouvernance des REP doit être posée car les représentants de la filière de collecte, de tri et de recyclage doivent être en mesure d'apporter leur éclairage sur l'ensemble de la chaîne de fonctionnement du secteur.

Jacques VERNIER répond que la non-participation des opérateurs a été décidée afin d'écartier toute possibilité de conflits d'intérêts lors de la dévolution par appels d'offres des marchés. Il ajoute que certaines filières, comme les déchets électroniques, ont été organisées dans le cadre d'un système mixte, au sein duquel les flux collectés par les opérateurs privés ne font l'objet que d'un contrôle de traçabilité de la part des éco-organismes.

Jean-Christophe POUET indique que le système envisagé dans le cadre de la directive européenne et de la loi économie circulaire a vocation à couvrir l'ensemble des producteurs, nonobstant leur poids économique. La reprise pourrait dans ce cadre être gratuite, ou du moins mutualisée, afin de pas désinciter les actions de collecte dirigées vers les gisements les plus difficiles à obtenir. Il appuie aussi sur la question de la traçabilité qui est essentielle. Il faut explorer plusieurs possibilités.

François-Michel LAMBERT souhaite insister sur la notion de création de valeur, dont le projet de loi ne s'est jusqu'à présent pas

suffisamment saisi. L'insistance exclusive sur le déchet ne permet pas de considérer ces gisements comme des ressources, susceptibles d'être transformées en de nouveaux produits à valeur ajoutée. Afin d'améliorer les performances et de générer suffisamment de valeur, le secteur doit être en mesure de s'appuyer sur des spécialistes de la gestion des flux et de la logistique. Il précise en outre que l'on ne va pas assez en amont, sur les questions de fiscalité et de réglementation, avec la visibilité indispensable, pour envisager un autre monde et programmer une évolution à long terme.

Philippe MAILLARD conclue le colloque en remerciant l'ensemble des participants et des personnes qui ont participé à l'organisation de ce colloque. Il ajoute que la fédération appelle les pouvoirs publics à donner de la visibilité, et à tenir compte des dispositifs existants afin d'en mesurer les résultats. Dans le cas de nouvelles mesures, la fédération demande à ce que soit réalisé des études d'impacts afin d'évaluer le coût et le financement de ces nouveaux dispositifs.